

## 1. PREAMBULE

Ce projet d'école<sup>1</sup> a été élaboré par l'équipe pédagogique de l'école, en concertation avec l'ensemble des directions des écoles communale de Herve et approuvé par le conseil de participation, ainsi que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Herve.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes telles que définies dans le projet d'établissement.

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale.

La communication entre l'école et les familles est primordial pour favoriser les apprentissages scolaires, la sérénité et la confiance de chacun. Les enseignants et la direction sont à votre écoute pour dialoguer dans un respect mutuel. Lorsqu'une question importante se pose, il est préférable de convenir d'un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative.

A cette fin, l'école demande également la collaboration des parents et il vous est demandé en cas de problèmes :

- d'éviter les polémiques, de nous octroyer votre confiance que ce soit au niveau pédagogique ou disciplinaire et de garder l'école dans un climat calme et serein ;
- de soutenir la direction, l'enseignant ou le surveillant dans les décisions qu'ils prennent pour le bien de l'enfant afin que celui-ci comprenne que nous travaillons en collaboration famille-école ;
- de prendre contact avec la direction, le titulaire, le centre de santé ou le PMS si votre enfant éprouve des difficultés, quelles qu'elles soient,
- de ne pas intervenir directement auprès d'un élève ou de ses parents, en cas de litige, mais d'en faire part à la direction, au professeur et/ou au surveillant.

Afin d'avoir un regard objectif et impliqué sur la scolarité de votre enfant, il est conseillé :

- de contrôler quotidiennement le journal de classe et de le signer au moins une fois par semaine, ainsi que les communications notées par la direction et/ou les professeurs ;
- de signer régulièrement les travaux, les évaluations et le bulletin.
- de veiller à ce que votre enfant participe à tous les cours, ainsi qu'à toutes les sorties ;
- d'assister autant que possible aux activités et aux réunions organisées par l'école ;
- de surveiller votre enfant lors des fêtes et activités organisées à l'école (dans ces circonstances, l'enfant est sous la responsabilité des parents).

Nous vous invitons également à vous référer aux documents rédigés par le Pouvoir Organisateur des écoles communales de la ville de Herve :

---

<sup>1</sup> Code de l'Enseignement, Section III – Du projet d'école, Article 1.5.1-5

- Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)<sup>2</sup> qui définit notamment les règles concernant :
  - la vie en commun ;
  - les sanctions disciplinaires, les procédures de recours et ce qui concerne l'exclusion définitive ;
  - les règles relations à la fréquentation scolaire ;
  - les règles relatives à la gratuité.
  
- Le Règlement des études<sup>3</sup> qui définit un certain nombre de normes et de priorités qui doivent conduire l'élève à produire un travail scolaire de qualité. Il définit également les modalités et les procédures de l'évaluation, des délibérations par les enseignants ainsi que la communication de l'information relative à leurs décisions.

### 3. NOTRE EQUIPE

L'ensemble du corps enseignant de l'école communale de BATTICE forme une équipe diversifiée, dynamique et qualifiée. Ceux-ci participent à des formations de qualité, assistent à des conférences et organisent régulièrement des concertations en équipe.

L'encadrement extrascolaire est organisé par l'école en collaboration avec la Ville de Herve. Les garderies et les surveillances sont prises en charge par du personnel qualifié ayant suivi les formations adéquates.

Fonction	Nom et prénom	Contact
Direction	SIMES Evelyne	<a href="mailto:ecole.battice@herve.be">ecole.battice@herve.be</a> <b>087/67.85.70 – 0472/83.26.24</b>
Acc-M1-M2-M3 A	CRUTZEN Fabienne RANDAXHE Aurélie	<a href="mailto:f.crutzen@echerve.eu">f.crutzen@echerve.eu</a> <a href="mailto:a.randaxhe@echerve.be">a.randaxhe@echerve.be</a>
Acc-M1-M2-M3 B	CRUTZEN Fabienne	<a href="mailto:f.crutzen@echerve.eu">f.crutzen@echerve.eu</a>
	SCHYNS Anne-Claire	<a href="mailto:ac.schyns@echerve.eu">ac.schyns@echerve.eu</a>
P1	ORBAN Myrtille	<a href="mailto:m.orban@echerve.eu">m.orban@echerve.eu</a>
	ALLELYN Isabelle	<a href="mailto:i.allelyn@echerve.eu">i.allelyn@echerve.eu</a>
P2	THOME Christelle	<a href="mailto:c.thome@echerve.eu">c.thome@echerve.eu</a>
P3/P4	LODOMEZ Capucine	<a href="mailto:c.lodomez@echerve.eu">c.lodomez@echerve.eu</a>
P5/P6	HENRARD Véronique	<a href="mailto:v.henrard@echerve.eu">v.henrard@echerve.eu</a>
	WAUCOMONT Benoît	<a href="mailto:b.waucomont@echerve.eu">b.waucomont@echerve.eu</a>
Psychomotricité	ROLLUS Annaïk	<a href="mailto:a.rollus@echerve.eu">a.rollus@echerve.eu</a>
Education physique	KEUTIENS Valérie	<a href="mailto:v.keutiens@echerve.eu">v.keutiens@echerve.eu</a>
Néerlandais	COLEN Laurence	<a href="mailto:l.colen@echerve.eu">l.colen@echerve.eu</a>
	VAN DEL ADEN Isolde	<a href="mailto:i.vandenaden@echerve.eu">i.vandenaden@echerve.eu</a>
Soutien	HENRARD Véronique	<a href="mailto:v.henrard@echerve.eu">v.henrard@echerve.eu</a>
	WAUCOMONT Benoît	<a href="mailto:b.waucomont@echerve.eu">b.waucomont@echerve.eu</a>

<sup>2</sup> Code de l'Enseignement, Section V – Du règlement des études, Article 1.5.1-9

<sup>3</sup> Code de l'Enseignement, Section IV -Du règlement des études, Article 1.5.1-8

## 4. ORGANISATION DES CLASSES

### a. En maternelle en 2025-2026 :

2 classes verticales de l'accueil à la M3.

Chaque classe a une titulaire et une enseignante complémentaire

La puéricultrice partagera son temps dans les 2 classes

### b. En primaire en 2025-2026 :

1 classe de P1 (Mme ORBAN + Mme ALLELYN)

1 classe de P2 (Mme THOME)

1 classe de P3 & P4 (Mmes LODOMEZ)

1 classe de P5 & P6 (Mme HENRARD et M. WAUCOMONT)

Nombreuses périodes de soutien (Mme HENRARD et M. WAUCOMONT)

## 5. NOTRE ECOLE

### ▪ Une école semi rurale

Notre école est située dans un lieu desservi par des axes routiers et proche d'un échangeur autoroutier. Les 2 entrées sont sécurisées par un parking entre la route et les grilles d'entrée. Le parking à l'arrière est immense et vivement conseillé lorsque les enfants sont amenés en voiture.

Un très grand hall sportif communal est attaché aux bâtiments de l'école, permettant un accès sécurisé et une utilisation d'un matériel de sport de qualité.

L'académie de musique de Welkenraedt propose une grande quantité de cours au sein même de nos bâtiments.

### ▪ Une école familiale

Notre école permet la familiarisation en maternelle et un contact régulier entre parents et enseignants tout au long de l'année. Etant une petite école, tous nos élèves se côtoient et se connaissent.

### ▪ Une école ouverte aux langues et au monde

Notre école offre un éveil aux langues dès la maternelle et des cours de néerlandais à partir de la troisième primaire.

### ▪ Une école pour tous

Notre école met en place de l'intégration, des adaptations et de la différenciation (ateliers autonomes, aménagements raisonnables), un soutien par P.M.S., des dossiers de suivi des élèves, ...

### ▪ Une école numérique

Notre école possède des tableaux interactifs dans toutes les classes (primaires et maternelles) et une cyber classe très bien équipée. Nous participons à des formations et possédons une personne ressource pour le numérique.

#### ▪ Une école collaborative

Notre école favorise la collaboration entre enseignants pour permettre une continuité mais aussi avec d'autres établissements pour que les élèves s'épanouissent pleinement durant leur parcours scolaire.

Nos élèves collaborent et travaillent ensemble à des projets communs. Tous les deux ans, nous partons en classe de dépaysement avec les élèves de P5 & P6 à Han-sur-Lesse. Cependant, nous étudions actuellement la possibilité d'élargir cette offre à d'autres classes comme les P3 et les P4.

#### ▪ Une école citoyenne

Notre école organise des projets citoyens (semaine de l'amitié, cour du fair-play...) et 1 ou 2 période(s) de citoyenneté, utilise le passeport citoyen mis en place par la commune de Herve,

## 6. NOS MISSIONS PRIORITAIRES<sup>4</sup>

Comme définit dans le code de l'enseignement, les écoles de l'enseignement subventionné, doivent remplir simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes.

### a. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- développe l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre seul et d'avoir confiance en ses capacités ;
- encourage le travail en groupes et en cycles pour permettre la collaboration et les échanges ;
- respecte le rythme de chaque enfant ;
- travaille en collaboration avec le centre P.M.S. (Centre Psycho-Médico-Social), le P.S.E. (Promotion Santé à l'École).

### b. S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- donne du sens aux apprentissages en variant les méthodes et les outils pédagogiques (école du dehors, activités en cycle 5/8ans...) ;
- aide les élèves à construire leurs apprentissages en leur permettant d'y jouer une part active et ainsi leur donner le goût d'apprendre et l'envie de découvrir ;

---

<sup>4</sup> Code de l'enseignement, Chapitre I – Des missions prioritaires, Article 1.4.1-1

- apporte un soutien aux élèves à besoins spécifiques (heures FLA, intégration, accompagnement personnalisé ...);
- élargit l'horizon des élèves en participant à des classes de dépaysement et de découverte (exemple : classes d'eau, classe vertes,...) et ainsi apprendre dans des situations concrètes de la vie ;
- organise différentes sorties « pédagogiques ».

#### c. Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- sensibilise à l'environnement : tri des déchets, sensibilisation aux commerces locaux et à la consommation de fruits/légumes de saison, bacs de légumes, fruits et de fleurs dans l'école, semaine de l'environnement organisée par la commune ;
- commémore notre Histoire (11 novembre, 8 mai...);
- permet aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de se présenter au conseil communal des enfants ;
- apprend le respect d'autrui en participant notamment à la semaine de l'amitié ;
- complète régulièrement le passeport citoyen ;
- collabore avec l'A.P.P.E.R. (Sécurité routière).

#### d. Assurer des chances égales d'émancipation sociale

Dans cette optique, notre équipe, entre autres,

- concerte en équipe afin de déceler les difficultés des élèves et de les aider,
- suscite le goût de la culture et de la créativité par l'organisation d'activités culturelles et sportives (théâtre, musées, journées sportives, bibliothèque...).

## 7. COURS PHILOSOPHIQUES

Ces cours se donnent à raison de 2 périodes par semaine par un professeur spécialisé :

- 1 période obligatoire d'éducation à la citoyenneté et à la philosophie<sup>5</sup>,
- 1 période de choix philosophique<sup>6</sup>.

Le choix s'effectue par les parents chaque année du 15 mai au 1er juin.

## 8. COURS DE SECONDE LANGUE<sup>7</sup>

L'éveil aux langues fait partie intégrante de la grille des élèves de la M1 et à la P2 à raison d'une période par semaine. Cette période doit être dispensée par le titulaire et classe. L'éveil aux langues permet aux enfants de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures tout en prenant conscience de la diversité des langues existantes.

<sup>5</sup> Code de l'enseignement, Chapitre VI – De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Articles 1.7.6

<sup>6</sup> Code de l'enseignement, Chapitre V – Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté, Articles 1.7.5

<sup>7</sup> Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 7

La loi linguistique impose des obligations en matière d'enseignement d'une seconde langue. A partir de la P3, les élèves suivront 2 périodes de seconde langue par semaine. La seconde langue choisie par la commune de Herve est le néerlandais.

## 9. COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Le cours d'éducation physique fait partie de la formation commune obligatoire. La non-participation à ces activités doit être justifiée par écrit et, si elle se répète, par certificat médical.

Le cours d'éducation physique fait l'objet, comme les autres cours, d'évaluations.

- Dans l'enseignement maternel<sup>8</sup>, les activités de psychomotricité sont assurées par un maître de psychomotricité. L'organisation d'activités de psychomotricité est obligatoire. Elles sont dispensées à raison de 2 périodes hebdomadaires. Il est préférable que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive ce jour-là. Des pantoufles de gym vous seront demandées pour les élèves de M2 et M3.
- Dans l'enseignement primaire<sup>9</sup>, il est dispensé à raison de 2 périodes hebdomadaires de la P1 à la P4, tandis qu'il y a 3 périodes en P5 et P6. Le cours d'éducation physique et à la santé faisant partie intégrante de l'horaire, toute absence au cours doit être justifiée. Si une dispense est demandée pour plus de 2 périodes, elle doit être couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier. Un équipement adéquat est obligatoire : pantoufles de gymnastique/basket, un short et un t-shirt. L'équipement doit être enlevé après les cours et conservé dans un sac fermé à l'école.

N'oubliez pas d'indiquer le nom et prénom de votre enfant sur ses affaires personnelles. Cette tenue ne peut en aucun cas être sa tenue d'école du jour des raisons d'hygiène ! Pour les mêmes raisons, nous demandons que cette tenue soit reprise et lavée à chaque vacance.

Les élèves vont à la piscine de Herve dès la première année primaire à raison d'une période par semaine pendant la moitié de l'année scolaire. L'équipement requis est le suivant : maillot, bonnet et drap de bain. Les lunettes sont permises.

REMARQUE : notre piscine communale sera fermée durant toute l'année scolaire 2025-2026

## 10. NOS SPECIFICITES PEDAGOGIQUES

Notre école a pour ambition de développer l'autonomie chez chaque enfant qui y est accueilli. Nous croyons en l'importance de permettre à chaque élève de devenir acteur de son propre apprentissage, en lui donnant les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées et être responsable de ses actions.

<sup>8</sup> Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1

<sup>9</sup> Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 5

Nous souhaitons également ouvrir nos élèves au monde et à la culture. Nous organisons des sorties, des rencontres avec des artistes et des intervenants extérieurs, afin de stimuler leur curiosité et leur ouvrir de nouvelles perspectives. Mais également à la sécurité. Les élèves de P5 participent à des activités de sécurité routière en mode cycliste ainsi qu'aux Benjamins secouristes.

Dans un monde de plus en plus numérique, nous accordons une grande importance à la formation à l'utilisation des outils numériques. Nous voulons que nos élèves soient à l'aise avec les technologies, capables de les utiliser de manière responsable et créative.

La nature est également au cœur de notre projet éducatif. Nous encourageons nos élèves à observer, respecter et comprendre l'environnement qui les entoure. Nous organisons des activités en plein air, des projets de jardinage et des sorties dans la nature, afin de favoriser leur connexion avec la nature et développer leur sensibilité écologique.

Vivre en société est une compétence essentielle pour chaque individu. Nous mettons donc l'accent sur l'apprentissage des règles de vie en communauté, du respect des autres et de l'empathie. Nous voulons que nos élèves se sentent bien à l'école et que tous ceux qui les entourent se sentent également respectés et valorisés.

Enfin, nous fixons des objectifs d'apprentissage qui visent à développer l'intellect, le sens social et la créativité de nos élèves. Nous proposons un programme équilibré qui intègre les différentes matières académiques, mais aussi des activités artistiques, sportives et culturelles.

En somme, notre école vise à offrir un environnement éducatif complet, où chaque enfant peut développer son autonomie, s'ouvrir au monde et à la culture, maîtriser les outils numériques, comprendre et respecter la nature, apprendre à vivre en société et acquérir les apprentissages nécessaires à son développement intellectuel, social et créatif.

## 11. CONTRATS D'OBJECTIFS

Le Contrat d'Objectifs<sup>10</sup> est un plan d'actions menées au niveau des apprentissages à l'école dans le cadre des réformes initiées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ce plan, élaboré par l'équipe pédagogique tout au long de l'année scolaire 2021-2022, est une réalité concrète au sein des classes pour une période de six ans ; à savoir 2023-2029.

Concrètement, cette réalité se décline en 3 objectifs pour l'école communale de Battice & Bolland :

- Améliorer les savoirs et compétences en mathématiques, français et éveil

---

<sup>10</sup> Code de l'enseignement, Chapitre II – Du pilotage des écoles, Articles 1.5.2

- Améliorer la communication avec les familles ainsi que le climat scolaire, la motivation et l'autonomie des élèves
- Diminuer le taux de sortant vers le spécialisé

## 12. ACTIVITES SCOLAIRES

Ces activités font partie du projet pédagogique et sont **obligatoires**. Qu'il s'agisse d'excursion d'un jour ou de **séjours pédagogiques avec nuitées**, la non-participation doit être justifiée par un document prévu à cet effet et transmis pour appréciation à l'Inspection.

## 13. GARDERIES

### ▪ A l'école de Battice

La garderie organisée au sein de notre école se déroule, entre 7h30 et 8h10 dans le local informatique. Ensuite, les enfants du maternel se rendent dans le préau couvert pour y déposer leur mallette. Ils sortent quand le temps le permet. Ceux du primaire sortent dans la cour avant et peuvent s'abriter sous le préau si nécessaire.

Nous accueillerons avec grand plaisir les élèves pour une garderie payante

- tous les matins, entre 7h30 et 8h00
- en fin de journée, les élèves sont gardés entre 15h30 et 18h00, sauf le mercredi c'est entre 12h15 à 13h00

Le prix de la garderie est fixé à 0,25€ par demi-heure entamée. Le paiement devra s'effectuer via le portefeuille numérique (Créos).

### ▪ A l'école de Bruyères

Le mercredi après-midi, une garderie est organisée par la ville de Herve pour les enfants issus de leurs écoles. Le car vient chercher les élèves concernés à l'école et les emmène à l'école de Bruyères.

Le paiement pour cette garderie se réalise aussi via le portefeuille numérique indépendant de l'école de Battice-Bolland. Durant cette après-midi, un cours d'anglais organisé par la ville de Herve est proposé aux enfants à partir de la 1<sup>ère</sup> primaire

### ▪ Etude

Les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire restant à la garderie après 15h20 seront accueillis à l'étude surveillée de 15h45 à 16h30 (il ne s'agit pas d'une étude dirigée).

## 14. COMPORTEMENT

Les élèves sont soumis à l'autorité de la directrice et des membres du personnel, dans l'enceinte de l'établissement scolaire, aux abords immédiats de celui-ci et en dehors de l'établissement lors des activités extérieures organisées par l'établissement.

La discipline vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. L'éducateur fonde son autorité sur la confiance ; en aucun cas sur l'humiliation, l'ironie, la menace ou le prestige du pouvoir. En cas de comportement inadéquat ou de violence commise par l'enfant, aucun jugement moral ne sera porté. Si une sanction est appliquée, elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement. Par ailleurs, une coordination entre les différents acteurs des équipes éducatives est organisée pour garantir une application cohérente des règles de vie à l'école.

En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel. Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...). Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.

Particulièrement, chaque élève aura à cœur de :

- respecter les règles reconnues de bonne conduite et de savoir-vivre tant dans les cours de récréation qu'en classe, dans les couloirs ou dans le bus scolaire ;
- se montrer respectueux envers toute personne adulte (direction, enseignants, éducateurs, surveillants, parents,) et les autres élèves ;
- respecter l'ordre et la propreté ;
- respecter l'exactitude et la ponctualité, notamment :
  - en étant présent à l'école,
  - en étudiant ses leçons,
  - en rendant les documents signés par les parents,
  - en respectant les décisions prises démocratiquement par les conseils de classes ou de l'école.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les périodes de cours et d'activités scolaires. Seuls les objets à caractère scolaire sont autorisés au sein de l'école (sauf dérogation accordée pour un exposé, une élocution, une activité, etc). Les objets non-scolaires pourront être confisqués et récupérés uniquement par l'adulte responsable de l'enfant.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'objets personnels.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte scolaire. L'usage de substances illicites y est également interdit.

Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est interdit d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'école (sauf dérogation de la direction).

La neutralité de l'enseignement public en Communauté française demeure la meilleure garantie pour tous ceux qui le fréquentent. Afin de préserver ce climat démocratique

dans le cadre spécifique de l'enseignement, tout signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire, est interdit dans l'établissement.

## 15. TEMPS DE MIDI

Le temps de midi est réservé aux élèves qui ne peuvent pas retourner à midi.

Un sac de dîner contenant la gourde, les collations et le repas de midi est obligatoire afin d'éviter les accidents dans les malles.

Il est interdit de venir avec des plats à réchauffer, soupes instantanées, boîtes de conserves... Les boissons en cannettes, berlingots et bouteilles sont également interdites. Il en est de même pour les emballages. Seules les gourdes, les boîtes et/ou linges réutilisables sont autorisés pour emballer les collations, ainsi que les repas de midi.

Nous vous demandons de remplir les gourdes avec uniquement de l'eau ! Plusieurs fontaines à eau sont à la disposition des élèves afin qu'ils puissent la remplir à nouveau. Nous vous demandons aussi de privilégier les collations saines pour vos enfants.

## 16. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

### a. Réunions de parents

Plusieurs réunions de parents sont prévues pour chaque classe :

- Une réunion collective en début d'année le mardi 02/09/2025
- Une réunion individuelle sur rendez-vous aux dates communiquées après chaque bulletin
- Une réunion et/ou une entrevue peut être demandée à tout moment à un enseignant et/ou à la direction, qui fixera un rendez-vous au mieux de ses possibilités.

### b. Bulletins

Le bulletin est un outil de communication que nous voulons clair pour chacun. Il est réalisé en regard des nouveaux référentiels et programmes

Les 3 dates de remises des bulletins seront :

- 21.11.2025
- 06.03.2026
- 12.06.2026

### c. Groupes

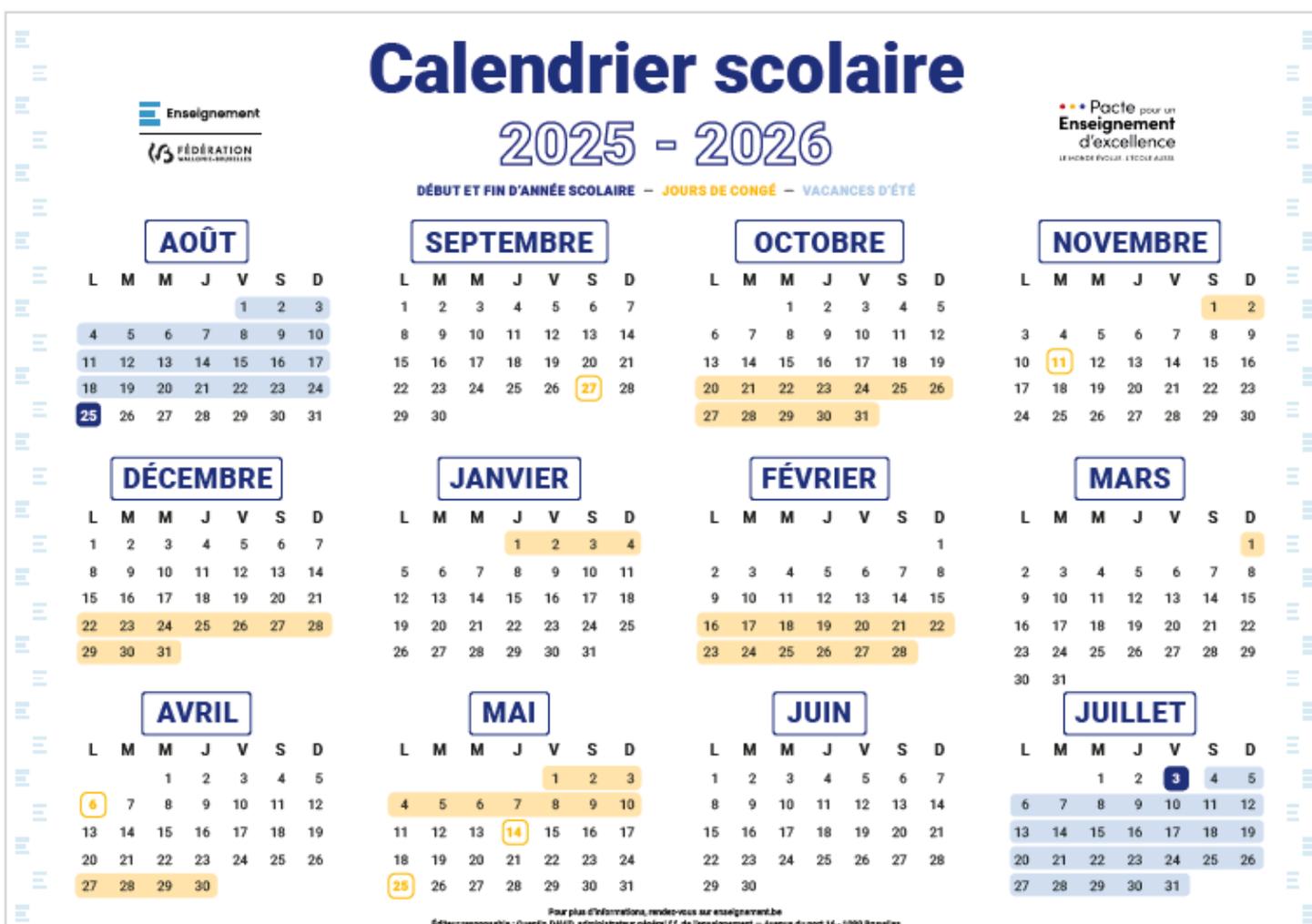
Chaque enfant possède d'une farde/pochette pour transmettre les papiers éventuels, ainsi qu'un journal de classe en primaire. Le journal de classe doit être tenu avec soin et signé régulièrement par les parents.

Si vous souhaitez joindre l'école, vous pouvez sonner à la direction 087/67.85.70 ou écrire un mail [ecole.battice@herve.be](mailto:ecole.battice@herve.be). Si vous désirez joindre un membre de l'équipe éducative, nous vous demandons d'utiliser soit le journal de classe/la farde de communication ou l'adresse mail professionnelle de l'enseignant.

Nous vous demandons de respecter la vie privée de l'équipe éducative. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser **UNIQUEMENT** ces canaux de communication. L'Instagram, le Messenger, le GMS... d'un des membres de l'équipe éducative ne peut pas être utilisé comme moyen de communication. Ne vous étonnez pas de ne pas avoir de réponse si vous utilisez un de ceux-ci.

Une page Facebook « Ecole communale de Battice » vous permet de suivre les actualités de l'école, tout en respectant le droit à l'image de chacun. Les autres photos et/ou vidéos seront partagées par les enseignants via des groupes privés (padlet, WhatsApp, ...).

#### d. Calendrier scolaire



Les dates d'activités spécifiques, de formations ou de voyages scolaires vous seront communiqués le plus rapidement possible chaque année.

## 17. COMITE DE PARENTS

Composé d'un ensemble de parents dynamiques au service de l'école, les membres, aidés de l'équipe éducative, organisent plusieurs activités :

- le petit-déjeuner le jour de la rentrée des classes,
- le marché de Noël,
- l'aide lors de projets pédagogiques,
- la vente de gaufres ou autre
- ...

Tous les fonds récoltés lors de ces différentes manifestations sont directement aux bénéfices des élèves :

- aménagement des cours ;
- participation à divers frais tels que les classes d'eau ;
- participation aux frais des cadeaux de la Saint-Nicolas ;
- achats de livres et de matériel pour les classes et les garderies ;
- financement d'une partie du matériel informatique de l'école ;
- ...

Chaque parent qui le souhaite peut faire partie du comité. N'hésitez pas à contacter un parent du comité ou un membre de l'école éducative si vous désirez l'intégrer

## 18. LES EFFETS PERSONNELS

Dans le cadre de l'école, les élèves doivent s'abstenir

- D'apporter de l'argent, des appareils électroniques/connectés, des objets étrangers au cours... sauf si cela a été expressément demandé par un professeur. Les objets « non scolaires » pourront être confisqués et récupérés uniquement par l'adulte responsable de l'enfant.
- De réaliser tout jeux de troc ou d'échange
- De porter un signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages.



Ecole communale de Battice – Bolland



**Implantation de Battice (primaire)**

**Rue Forges-les-Eaux, 2 b  
4653 BATTICE**

087 / 67.85.70 - 0472 / 83.26.24  
[ecole.bolland@herve.be](mailto:ecole.bolland@herve.be)

**Projet d'établissement  
2025-2026**